

## GARANTIE BORÉALUX

Les produits BOREALUX™ sont garantis cinq (5) ans à compter de la date d'expédition. Cette garantie ne couvre que les produits BOREALUX correctement installés et utilisés dans des conditions spécifiques. Pendant toute la durée de la période de garantie, BOREALUX réparera ou remplacera sans frais, et à sa seule discrétion, les produits défectueux, à condition qu'ils soient retournés à l'usine et que notre inspection détermine que l'appareil est défectueux selon les termes de cette garantie. La réparation ou le remplacement, comme indiqué ci-dessus, est la garantie exclusive de l'acheteur, qui ne s'étend pas au transport, à l'installation, à la main-d'œuvre ou à tout autre frais. La garantie mentionnée ci-dessus ne s'applique qu'aux achats directs auprès de BOREALUX™ ou auprès d'un distributeur et/ou d'un agent agréé, et/ou d'un revendeur et/ou d'un client. Les produits de la Garantie Limitée BOREALUX™ seront le seul et unique recours du Distributeur et/ou de l'Agent, et/ou du Revendeur, et/ou du Client, et BOREALUX™ sera l'unique responsabilité envers lui ou elle. AUCUNE GARANTIE OPÉRATIONNELLE pour un usage spécifique ou particulier n'est faite ou à être implicite. Aucune autre garantie ne s'applique à moins qu'elle ne soit spécifiée comme garantie du fabricant. BOREALUX™ ne sera, en aucune circonstance, que ce soit à la suite d'une rupture de contrat ou de garantie, d'un délit ou autre, être tenu responsable des coûts ou des dommages, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits ou de revenus, les dommages accessoires, spéciaux ou consécutifs. Aucun distributeur, vendeur, détaillant ou autre représentant n'a le pouvoir de changer ou de modifier cette garantie, que ce soit verbalement ou par écrit, à quelque égard que ce soit.

**EXCLUSIONS :** Cette garantie limitée ne s'applique pas aux pertes ou dommages causés au produit par : négligence, abus, vandalisme, troubles publics, surtensions, alimentation incorrecte, fluctuations de puissance, mauvaise utilisation du produit, l'installation du produit dans un environnement inadapté, une mauvaise manipulation du produit, une mauvaise installation du produit, une installation non conforme au plan de montage recommandé par BOREALUX, un stockage inapproprié du produit, un mauvais entretien du produit, des cas de force majeure et des catastrophes naturelles, des accidents, des altérations et/ou des modifications du produit par une personne autre que le personnel autorisé de BOREALUX™. La garantie de notre gamme de produits s'applique à compter de la date d'expédition.

**BOREALUX**

670 rue Bouvier, local 108, Quebec, QC G2J 1A7 1.888.540.4713 vi@borealux.com